## Concessions arrivant à expiration et devant être renouvelées Sous peine d'être reprises par la commune.

Les concessionnaires ou l'un des ayants-droits sont invités à se présenter à la Mairie afin de renouveler leur concession.

Famille	Durée de la concession	Date du contrat	N° de la concession
BART	30 ans	15/09/1973	20
D'ESTERNO	30 ans	1/06/1984	36
MARTIN-CONORD	30 ans	10/09/1987	38
CHAMPENOIS-PAILLE	30 ans	8/05/1981	45B
COLOMIIE Vve CUGUILLERE	30 ans	7/05/1981	70
PLONGERON Léon	30 ans	14/07/1982	72
MORLOT	30 ans	1/04/1965	73
COEFFIER	30 ans	1/03/1991	98
NOUVEL-PLONGERON	30 ans	12/03/1980	56

A défaut de renouvellement, le terrain concédé fera retour à la commune qui procédera à l'exhumation administrative des défunts

## Coordonnées de la Mairie :

**3** 03.26.03.10.41

mail: accueil@saint-thierry.fr

11, rue du Général Leclerc - 51220 SAINT-THIERRY

## **Ouverture du secrétariat:**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30 et 14h00 à 16h00 Mercredi

De 9h30 à 11h30